

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL131

présenté par

Mme Untermaier, rapporteure

à l'amendement n° CL73 de M. Tourret

ARTICLE 35

I. - À la première phrase des alinéas 2 et 3, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la date de publication ».

II. - Au dernier alinéa, après le mot : « alinéa », insérer les mots :

« du même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.